

MAIRIE DE LA TERRASSE SUR DORLAY
42, Place des Artisans Boulangers
42740 LA TERRASSE SUR DORLAY
Tél : 04 77 20 95 59
Fax : 04 77 20 90 57
laterrassesurdorlay.mairie@wanadoo.fr
www.la-terrasse-sur-dorlay.com

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 JANVIER 2019

Présents : Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, MM. Yves CHOMIER, Stéphane PARRIN, Mme Myriam THEVENON, MM. Stéphane VIVIER, Norbert LACROIX, Mme Yolaine FREYCENON, M. Olivier VALLET, Mme Caroline CHOPLIN et M. Denis BELLIOU.

Absents excusés : MM. Lucien PACCALLET, Christophe POUGHON, Etienne BONNARD et Smail CHERFA.

Secrétaire de séance : M. Denis BELLIOU.

Pouvoirs : M. Lucien PACCALLET à Mme Michèle NIEBUDKOWSKI.
M. Christophe POUGHON à Mme Myriam THEVENON

- 1) M. Bouchou, 1^{er} Adjoint au Maire de St-Paul-en-Jarez, délégué à l'urbanisme, est présent ce soir pour exposer le projet de création d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire (MSP) sur sa Commune.

Dans un premier temps, il détaille l'évolution des mentalités et des pratiques chez les médecins qui privilégient maintenant leur qualité de vie plutôt que le montant de leurs revenus. En outre, leur préférence se porte sur un travail en groupe (cabinet avec plusieurs médecins).

Sur St-Paul-en-Jarez, il n'y aura bientôt plus qu'un seul médecin au lieu de 3 actuellement. Ce constat de la désertification des praticiens médicaux est vrai sur l'ensemble des "petites" Communes avoisinantes. St-Paul-en-Jarez a donc décidé d'étudier la création d'une MSP qui intègre plusieurs praticiens : médecins, infirmiers, kinésithérapeutes, sages-femmes, etc. Le cahier des charges d'une MSP impose à ces professionnels une présence de 8 heures à 20 heures (au moins un professionnel pour assurer l'accueil des patients) et une ouverture le samedi matin.

Le projet de MSP, présenté aux Conseillers Municipaux à l'aide de plusieurs plans, comporte 2 bâtiments Basse Consommation et 160 places de stationnement plus des parkings souterrains. Les bâtiments accueillent la maison médicale et une résidence "sénior" de vingt-deux appartements.

Sur ce dossier, la Commune de St-Paul-en-Jarez a obtenu, après de nombreuses démarches, le soutien de l'Agence Régionale de Santé.

D'un point de vue financier, des subventions ont été sollicitées auprès de l'Etat, du Conseil Régional, du Conseil Départemental et de la Métropole Stéphanoise.

Le coût estimatif prévisionnel s'élève à 1 520 900,00 € HT et devrait bénéficier de 80 % d'aides publiques. Il s'agit d'un budget conséquent que St-Paul-en-Jarez ne peut assumer seule. La Commune souhaiterait donc, pour le reste à charge, une participation financière des Communes de Farnay, Ste-Croix-en-Jarez, La Terrasse sur Dorlay et Doizieux, avance remboursable à compter de l'année 2023 lorsque les loyers des locaux permettront ce processus financier. Cette avance sera proratisée via les populations respectives des dites Communes. Pour La Terrasse sur Dorlay, elle serait de l'ordre de 30 000,00 €.

Il est précisé que les habitants des Communes participant financièrement à ce projet seront prioritaires pour leurs rendez-vous avec les différents praticiens.

Ayant terminé son exposé, M. Bouchou quitte la salle à 20h35.

Madame le Maire estime qu'il s'agit d'un beau "projet de territoire". Au commencement du projet, les Communes proches participaient sans remboursement puis les élus de St-Paul-en-Jarez ont pensé qu'une avance remboursable attirerait plus de Communes.

Etant interpellés sur ce sujet, les Conseillers Municipaux rejoignent l'avis du Maire et sont satisfaits d'apprendre que la population des Communes participantes sera prioritaire. En outre, il s'agit de fonds qui seront récupérés dans l'avenir.

Dossier approuvé à l'unanimité.

- 2) Le compte rendu du Conseil Municipal du 26 novembre 2018 est approuvé à l'unanimité.
- 3) Madame le Maire rappelle qu'une subvention dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux avait été sollicitée au titre de l'enveloppe 2018 pour les travaux de réaménagement du Local sportif et des sanitaires publics. Ce dossier n'a pas été retenu par la Préfecture. Il est proposé de réitérer cette demande de DETR en 2019.
Dossier approuvé à l'unanimité.
- 4) La Commune accueille le duo de guitaristes Raph-Tristan le dimanche 20 janvier prochain à la salle du Foyer dans le cadre des concerts "Guitare Vallée". Le Conseil Municipal doit autoriser le Maire à signer le contrat à intervenir avec ces musiciens pour un montant de 400 € nets.
Dossier approuvé à l'unanimité.
- 5) Il est rappelé que St-Etienne Métropole est propriétaire de l'Equipement Communautaire Multilocal (ECM) du Moulin Pinte (bâtiment de la roue + les bassins). Depuis 2015, la Métropole a instauré un nouveau dispositif pour les ECM : elle intervient via le biais d'une Autorisation d'Occupation Temporaire et non par une convention de mise à disposition, comme c'est le cas pour l'ECM du Moulin Pinte. Afin d'unifier cette politique, St-Etienne Métropole souhaite que la Commune reprenne la propriété de cet ECM. Lors de la première proposition, Madame le Maire avait refusé car ces équipements comportaient trop de problèmes de fonctionnement. Sur la demande de Métropole, une réunion s'est tenue fin novembre 2018 avec M. Thizy, Vice-Président, 2 agents de cette Administration, Mme le Maire et Mme Thévenon. Il a alors été indiqué que St-Etienne Métropole s'engageait à réaliser des travaux en 2019 :
 - Travaux sur la prise d'eau de la rivière pour le respect de la réglementation sur les débits réservés ;
 - Travaux pour les fuites d'eau constatées vers la roue (réalisation d'un regard et mise en place d'une pompe de refoulement) et le bief (changement d'une vanne).

Le coût total desdits travaux est estimé à 42 000 € TTC.

Suite à leur réalisation, Métropole remettrait ce site à la Commune via une vente à l'euro symbolique.

Malgré cet engagement, les Conseillers Municipaux ne voient pas l'intérêt pour la Commune de reprendre cet ECM. De plus, ils estiment que la réalisation des travaux suscités ne garantit pas la fin des ennuis de ces équipements.

La rétrocession de l'ECM du Moulin Pinte à la Commune est rejetée 5 voix "pour", zéro abstentions, et 7 voix "contre" (MM. CHOMIER, PARRIN, VIVIER, Mme FREYCENON, M. VALLET, Mme Caroline CHOPLIN et M. Denis BELLISOT).

- 6) Le 11 décembre 2018, le Maire et la Commission des Affaires Scolaires ont reçu Mme Fara, Directrice du service périscolaire, afin d'évoquer plusieurs sujets et notamment le nombre d'heures hebdomadaires du contrat de Mme Fara, celle-ci l'estimant insuffisant pour accomplir toutes ses tâches surtout celles nécessitées par l'aspect administratif. Il avait alors été décidé de soumettre l'augmentation de son temps de travail au Conseil Municipal.
Apprenant que Mme Fara n'est jamais présente en fin de journée pour l'encadrement des enfants inscrits au périscolaire, le Conseil Municipal ne se prononce pas pour un avenant au contrat de cette personne et charge la Commission des Affaires Scolaires de la rencontrer pour obtenir plus de renseignements.
- 7) Madame le Maire fait part de l'instruction Direction Départementale des Territoires, mission fiscalité, qui rappelle aux Communes qu'elles peuvent modifier le taux de la Taxe d'Aménagement. Actuellement, ce taux est de 5 % pour La Terrasse sur Dorlay. Il s'agit du taux majoritairement appliqué par les Communes du territoire métropolitain et le Maire propose de le maintenir.
Dossier approuvé à l'unanimité.
- 8) La Mairie a reçu une demande de soutien des Maires de France et des Présidents d'intercommunalité au sujet des discussions qu'ils souhaitent avoir avec le Gouvernement. Afin de donner plus de force à leur action, ils invitent les collectivités locales à les soutenir.
Leur texte a été adressé par courriel aux Conseillers Municipaux préalablement à la séance de ce soir.
Demande acceptée à l'unanimité.

9) QUESTIONS DIVERSES

- a) Madame le Maire demande à ses collègues de retenir le dimanche 26 mai prochain dans leurs agendas, les élections européennes ayant lieu ce jour-là. Il faudra assurer les permanences dans le bureau de vote. Le scrutin se déroulera, en principe, de 8h à 22h.
- b) Mme Thévenon précise qu'elle a constaté la divagation de nombreux chiens et pense connaître les propriétaires. S'agissant de gros chiens, cela peut être dangereux. La situation est à observer afin d'y mettre fin.
- c) Madame le Maire a reçu le représentant d'ENEDIS quant aux nombreuses coupures de courant constatées ces dernières semaines. D'après cette société, ces problèmes découlent d'un dysfonctionnement du transformateur dit du "Sardon" et du fait que la majorité du réseau de la Commune de Doizieux est située dans la forêt. Des travaux seront effectués cette année : ils devraient solutionner la plupart des problèmes.
- d) M. Chadeyron, Directeur de l'école, souhaite organiser une classe découverte en mars prochain. Le coût est de 7 555 € pour 26 enfants et 3 accompagnateurs. La participation des familles sera de 1 905 €, il reste donc environ 5 600 € à trouver par l'école qui sollicite la Commune, sachant que l'APE devrait probablement allouer une aide. Avant de se prononcer, les élus désirent avoir une idée du montant de l'APE afin de définir l'aide communale.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-et-un heures quarante-cinq.